

JORF n°0291 du 14 décembre 2012 page
texte n° 64

DECRET

Décret du 13 décembre 2012 portant nomination d'un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim - M. ROL-TANGUY (Francis)

NOR: DEVK1241639D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Vu la [loi n° 83-634 du 13 juillet 1983](#) modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la [loi n° 84-16 du 11 janvier 1984](#) modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 25 ;
Vu le [décret n° 85-779 du 24 juillet 1985](#) portant application de l'[article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984](#) fixant les emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la décision du Gouvernement ;
Vu le [décret n° 2012-1384 du 11 décembre 2012](#) instituant un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim ;
Le conseil des ministres entendu,
Décrète :

Article 1

M. Francis ROL-TANGUY, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site de Fessenheim (Haut-Rhin).

Article 2

Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 13 décembre 2012.

François Hollande

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Jean-Marc Ayrault

La ministre de l'écologie,
du développement durable

et de l'énergie,

Delphine Batho

Le ministre de l'intérieur,

Manuel Valls